

Les Européens relancent l'extraction minière

La Commission a présenté 47 projets destinés à réduire la dépendance du Vieux Continent

BRUXELLES - bureau européen

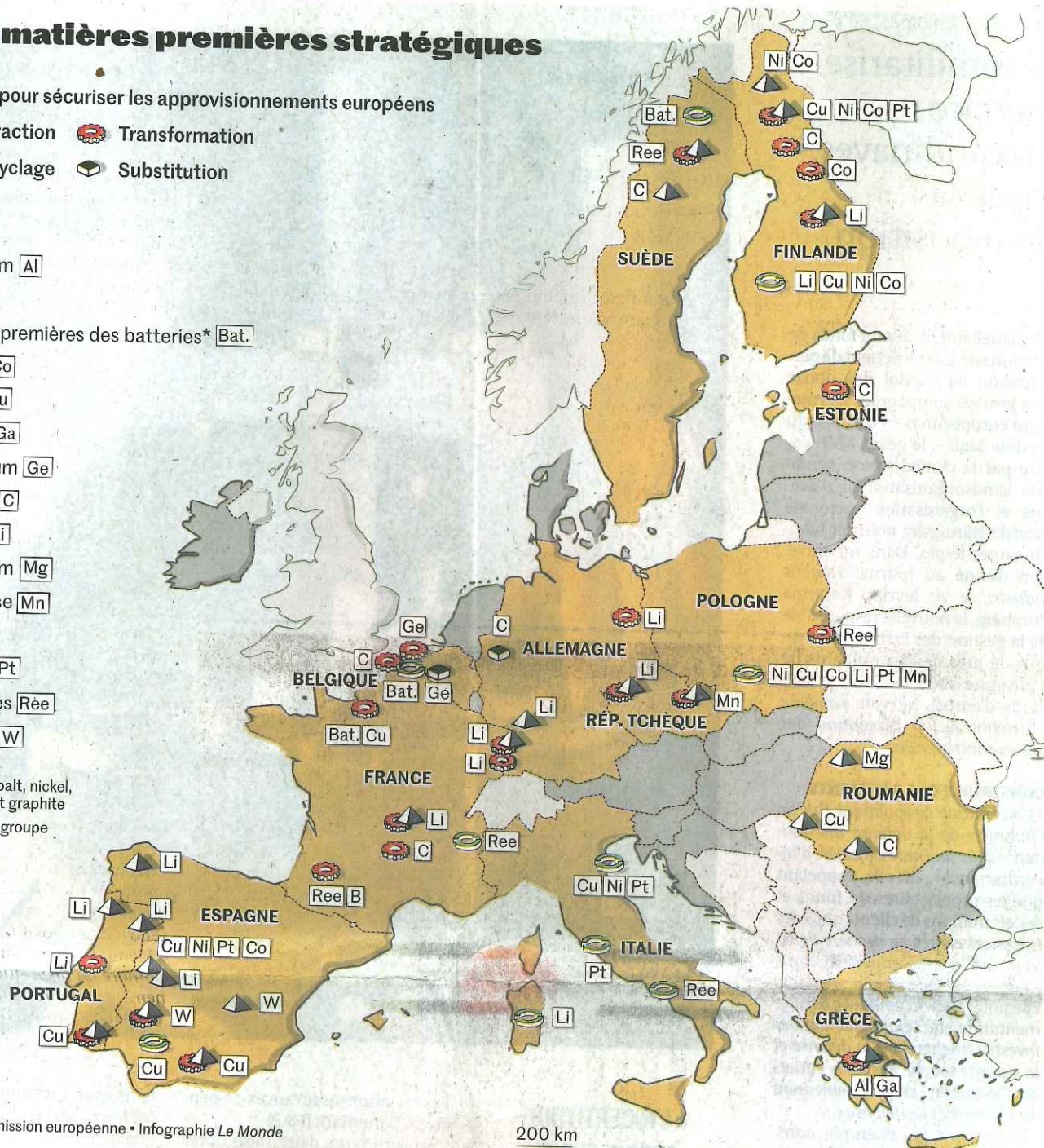
Des matières premières stratégiques

Projets pour sécuriser les approvisionnements européens

- Extraction
- Transformation
- Recyclage
- Substitution

Aluminium [Al]
Bore [B]
Matières premières des batteries* [Bat.]
Cobalt [Co]
Cuivre [Cu]
Gallium [Ga]
Germanium [Ge]
Graphite [C]
Lithium [Li]
Magnésium [Mg]
Manganèse [Mn]
Nickel [Ni]
Platine** [Pt]
Terres rares [Ree]
Tungstène [W]

* Lithium, cobalt, nickel, manganèse et graphite
** Métaux du groupe du platine



Source : Commission européenne • Infographie Le Monde

200 km

« Nous sommes dans l'obligation d'ouvrir de nouvelles mines en Europe, c'est une révolution »

STÉPHANE SÉJOURNÉ
vice-président exécutif de la Commission européenne

communautaire pourra aussi, si nécessaire, compléter ces prêts, garanties ou entrées au capital par des subventions.

A eux seuls, les quarante-sept projets présentés mardi ne permettront pas à l'Union d'atteindre tous ses objectifs, mais ils devraient améliorer la situation. « Dans le lithium, si tous les projets sélectionnés sont menés à bien, nous serons autosuffisants aussi bien en extraction qu'en raffinage en 2030 », se félicite Stéphane Séjourné. La Commission ne compte pas s'arrêter là, d'autant que trois matières premières stratégiques (le bismuth, le silicium et le titane) ne sont pas couvertes par cette première liste de projets.

Premiers achats en commun

Elle doit sélectionner, dans l'année, d'autres projets, dont certains ne seront pas sur le sol européen. Dès lors que l'UE souhaite diversifier ses sources d'approvisionnement et que ses sous-sols n'offrent pas des possibilités infinies, elle peut avoir intérêt à soutenir des initiatives dans des pays tiers. M. Séjourné cite, notamment, l'Ukraine, qui pourrait fournir aux Européens « jusqu'à 10 % de leurs besoins en graphite », ou encore le Groenland, sur lequel les États-Unis de Trump ont des visées.

Par ailleurs, afin de renforcer le pouvoir de négociation des Vingt-Sept, la Commission les incite à commander ensemble des matières premières critiques. A la fin de cette année, elle devrait procéder aux premiers achats en commun, comme elle l'a fait par le passé pour le gaz. A la fin de 2026, elle fera une proposition législative pour mieux structurer cette démarche et organiser la constitution de stocks stratégiques.

Dans un contexte de tensions géopolitiques accrues, depuis le retour de Donald Trump à la Maison Blanche, les Européens n'ont pas de temps à perdre. « Il y a une dimension d'urgence qu'il n'y avait pas il y a trois ou quatre mois », reconnaît Stéphane Séjourné. ■

VIRGINIE MALINGRE

Dangers de la dépendance

Avec le Covid-19 puis la guerre en Ukraine, les Vingt-Sept ont brutalement découvert les dangers de la dépendance à une puissance étrangère. Tout à coup, en 2020, la Chine a arrêté de leur livrer ces masques si précieux pour se protéger du virus. Deux ans plus tard, la Russie, furieuse de les voir aider Kiev, leur a coupé le robinet du gaz. « Le lithium chinois ne sera pas le gaz russe de demain », résume Stéphane Séjourné.

Pour l'heure, la Chine extrait 10 % du lithium dans le monde, mais elle en raffine 56 %, et s'impose comme un fournisseur incontournable pour les fabricants de batteries électriques et autres téléphones portables. La domina-

tion chinoise est encore plus massive quand on parle des terres rares, du magnésium, du gallium, du germanium ou du graphite. D'autres pays, comme la République démocratique du Congo pour le cobalt ou la Guinée pour l'alumine, sont également en position de force sur certains secteurs.

Afin de sécuriser ses approvisionnements, l'UE s'est dotée, en mai 2024, d'une loi sur les matières premières critiques. Celle-ci établit une liste (amendable) de dix-sept matières premières stratégiques (bauxite, bore, cobalt, cuivre, gallium, germanium, lithium, magnésium, manganèse,

graphite, nickel, platine, terres rares, tungstène, bismuth, silicium et titane) et fixe des objectifs aux Européens. D'ici à 2030, ils doivent, pour chacune d'entre elles, assurer, sur le Vieux Continent, au moins 10 % de leurs besoins d'extraction, 40 % de la transformation et 25 % du recyclage. Et, en aucun cas, ils ne devront, à cette échéance, dépendre d'un seul pays tiers pour plus de 65 % de leurs besoins.

En vertu de la loi sur les matières premières critiques, les quarante-sept premiers projets stratégiques, que la Commission a choisis, pourront se voir accorder en accé-

léré les permis nécessaires à leur mise en œuvre. Le délai d'octroi des autorisations ne devra pas dépasser vingt-sept mois pour les mines et quinze mois pour les sites de traitement et de recyclage, contre « dix ans en moyenne aujourd'hui », précise Stéphane Séjourné. Les éventuels recours en justice, qui arrêtaient le décompte, pourraient rallonger ces délais.

Il semble fort probable que, dans certains cas, des rivaux ou des militants écologistes saisisent la justice. Ainsi, l'annonce de l'ouverture d'une mine de cobalt et de nickel en Finlande, sur un site protégé (Natura 2000), fera, à

n'en pas douter, réagir. Mais Bruxelles rappelle que ces projets stratégiques peuvent désormais relever de l'intérêt général européen, qui prime sur toutes les autres réglementations, notamment environnementales.

Le statut de projet stratégique devrait également faciliter la recherche d'argent à ses concepteurs. La Commission réunira en effet des institutions, comme la Banque européenne d'investissement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ou des établissements nationaux, afin qu'elles les accompagnent au mieux. L'exécutif